

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	39 (1910)
Heft:	10
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

* *

De l'Ecole française. — « Habituez vos élèves à retrouver dans leurs lectures et leur petite expérience les idées apprises en classe. Mettez toujours ces enfants en face de la nécessité de se servir de ce que vous leur apprenez. On les a trop habitués à considérer l'école comme un milieu artificiel, hors nature ou au-dessus de la nature et de la vie ; ils croient que ce qu'ils apprennent n'a aucun rapport avec leur petite existence. Or, il importe de réagir contre cette impression. »

* *

Du Bulletin départemental du Doubs. — « Dans certains cantons, la fréquentation régulière est réduite à 4 ou 5 mois. On rentre vers le 1^{er} décembre, quand le bétail a été chassé des pâturages par le mauvais temps et que le battage des céréales, pour lequel on réquisitionne des enfants, est achevé. Avec le printemps, commence la désertion par les aînés qui se louent comme domestiques ou bergers souvent avant d'avoir atteint la 13^{me} année. Il arrive même *que nos voisins de Suisse, qui appliquent si rigoureusement l'obligation, viennent nous emprunter pour la garde de leur bétail des enfants d'âge scolaire.* Il y a là de quoi attrister notre amour propre national ! »

— 34 —

CHRONIQUE SCOLAIRE

Confédération. — Un certain nombre de sociétés d'instituteurs adressent aux membres de l'Assemblée fédérale et aux commissions de révision de la loi sur les tarifs des C. F. F. une pétition pour les prier de ne pas augmenter le prix des courses scolaires ni des abonnements d'écoliers, et de proposer aux Conseils d'étendre à toute la jeunesse scolaire le droit de voyager sur les C. F. F. à la demi-taxe.

Ce document est signé de treize sociétés ou associations d'instituteurs ; on y relève, entre autres, les signatures de MM. C. Frossard et Vauclair, président et secrétaire de la Société pédagogique de la Suisse romande.

— La Société suisse pour l'extension des travaux manuels dans les écoles de garçons organise à Bâle, du 10 juillet au 6 août 1910, avec l'appui financier de la Confédération, le XXV^{me} cours normal suisse de travaux manuels.

Le cours comprendra les divisions suivantes :

Cours élémentaire (10 juillet-6 août) ; cartonnage (10 juillet-6 août) ; travail du bois à l'établi (10 juillet-6 août) ; cours de perfectionnement du travail du bois à l'établi (10-23 juillet) ;

sculpture (10 juillet-6 août); modelage (10 juillet-6 août); travail sur métaux (10 juillet-6 août; cours pratique de chimie, physique et électricité (10 juillet-6 août); cours pour maîtres et maîtresses de classes gardiennes (10-23 juillet).

La finance d'inscription sera de 65 fr. pour tous les cours qui dureront du 10 juillet au 6 août. Elle sera de 35 fr. pour ceux qui seront donnés du 10 au 23 juillet (cours de perfectionnement pour le travail sur bois et cours pour maîtres et maîtresses d'écoles gardiennes). Cette finance est payable durant la première semaine du cours. Les frais de logement et de pension seront de 90 fr. environ.

Le directeur du cours, M. E. Angst, conseiller d'éducation, à la Breisacherstrasse, 63, à Bâle, veut bien se charger, à la demande des participants, de leur procurer pension et logement et de leur fournir tous les autres renseignements nécessaires.

L'enseignement sera donné en français et en allemand. Les participants pourront choisir le cours qu'ils désirent prendre.

Les inscriptions se feront au moyen de formulaires spéciaux que les intéressés peuvent se procurer auprès de la Direction du cours et des départements cantonaux de l'Instruction publique. D'autres exemplaires de ces formulaires seront à la disposition du corps enseignant au Musée pédagogique de Fribourg.

Les instituteurs qui désirent suivre le cours sont priés de s'annoncer, jusqu'au 15 mai au plus tard, au Département de l'Instruction publique, à Fribourg.

Une circulaire ultérieure indiquera aux participants le lieu et l'heure de l'ouverture des cours, le programme et l'horaire journalier, les outils que chaque participant devra se procurer.

Fribourg. — Dans une assemblée comptant quarante-trois pères de famille protestants de Flamatt, il a été décidé de construire, pour le cercle scolaire réformé de cette commune, une nouvelle maison d'école. Celle-ci comprendra quatre salles de classe. Les plans ont été élaborés par M. Schüppisser, architecte, à Berne. Le devis de la nouvelle construction est de 73,000 fr.

— Le Conseil d'Etat a décidé que les subventions scolaires fédérales en faveur de constructions de maisons d'écoles ne seront payées que lorsque les constructions seront achevées, les comptes à l'appui présentés et les travaux approuvés. Cette décision est applicable rétroactivement pour l'année 1909.

Valais. — La réunion trisannuelle de la Société valaisanne d'éducation a eu lieu le 21 avril à Sion. Environ quatre cents

membres des districts de Sierre à Monthey avaient répondu à l'appel. On comptait une cinquantaine d'ecclésiastiques.

Le collège cantonal, les hôtels de ville et du gouvernement étaient pavoisés. Un grand cortège se forma sur la Planta et se rendit à l'église du collège, précédé de l'Harmonie municipale.

On remarquait en tête, MM. Biolley et Burgener, conseillers d'Etat; Pignat, premier secrétaire à l'Instruction publique; Evêquoz, conseiller national; de Courten, président de la ville de Sion.

Après l'Office, l'assemblée se réunit au théâtre, sous la présidence de M. Gabriel Delaloye, président de la Société valaisanne d'éducation, qui fit un rapport remarquable d'élégance et de clarté sur l'activité de la Société pendant la dernière période triennale.

M. Pitteloud, instituteur, traite de la nécessité et des moyens de continuer l'éducation des jeunes gens aux cours complémentaires. L'assemblée adopte les résolutions suivantes :

1^o Vœu émis par la Société valaisanne d'éducation, légèrement amendé par M. le conseiller national Evêquoz et accepté par M. le conseiller d'Etat Burgener, que la fréquentation des cafés soit rigoureusement interdite aux jeunes gens qui n'ont pas 18 ou 19 ans, sous peine d'amendes infligées à ces derniers et aux débitants, par une loi déposée sur le bureau du Grand Conseil dans le bref délai.

2^o Motion de Mgr le Prévôt du Grand Saint-Bernard concernant une meilleure réglementation de la fermeture des cafés, le dimanche.

3^o Vœu concernant une meilleure application de la loi contre les enfants qui fument.

4^o Vœu tendant à ce que toutes les branches de l'enseignement primaire, y compris la religion, soient continuées dans les cours complémentaires.

Un banquet réunit tous les participants dans la halle de gymnastique du collège. M. Edouard Wolff, professeur, fonctionne comme major de table, ce dont il s'acquitte avec une parfaite distinction. Prennent successivement la parole : MM. de Courten, président de la ville, pour souhaiter la bienvenue; Evêquoz, conseiller national, qui porte son toast à l'Eglise; David Pitteloud, instituteur, à la Patrie; Pralong, président de Salin, au Gouvernement, puis on entend MM. Burgener et Biolley, conseillers d'Etat; M. le doyen Eggs, de Loèche; M. Delaloye, président de la Société valaisanne, etc.

La fête, favorisée par un temps splendide, a réussi de tous points.

Argovie. — Un mouvement généreux se produit en faveur du rachat de la ferme de Neuhof, près d'Aarau, dans laquelle Pestalozzi a recueilli, au siècle passé, les enfants malheureux. Une commission composée des noms les plus honorables est à la tête de l'entreprise.

L'Asile Pestalozzi constituera une colonie agricole et professionnelle pouvant recevoir une soixantaine d'enfants à leur sortie des écoles élémentaires. Les garçons seront préparés à des professions diverses, les filles formées à la tenue du ménage et aux travaux de leur sexe. Le dessein du fondateur est de se rapprocher du type des écoles nouvelles dites « Erziehungsheime » ; il ne doit pas être un établissement correctionnel, mais éducatif. Au point de vue religieux, les deux confessions protestante et catholique seront sur le même pied.

Le coût total de l'entreprise est évalué à 260,000 fr. comprenant l'achat de la propriété avec la ferme et l'habitation au prix de 120,000 fr., auquel il faut ajouter, pour la mise en état, 140,000 fr., soit 40,000 fr. pour réparations, 100,000 pour le fonds nécessaire à l'installation, l'enseignement, le personnel et le matériel.

Berne. — La Société pédagogique des instituteurs de la Suisse romande, groupement qui comprend les membres du corps enseignant, du modeste maître d'école villageois au plus éminent professeur, va tenir son dix-huitième congrès à Saint-Imier, les 10, 11 et 12 juillet prochain. Cette localité a déjà eu l'honneur, en 1874, de recevoir la même Association, et ceux qui y prirent part en gardèrent le meilleur souvenir.

Comme questions qui figurent à l'ordre du jour de ce congrès, nous en relevons deux, d'une importance qui n'échappera à personne. La première est ainsi formulée : la protection de l'enfance par une juridiction appropriée et par la création de tribunaux spéciaux. La seconde est toujours d'actualité : l'enseignement de la grammaire et la rédaction à l'école première.

— Le 23 avril a été inauguré le nouveau gymnase de Bienne. C'est M. Huser, directeur des travaux publics, qui a fait les plans, aidé de divers collaborateurs. La construction a coûté, jusqu'à ce jour, 800,000 fr. Le bâtiment paraît massif; mais dès que l'on parcourt les salles, au nombre d'une trentaine, on est forcé d'en admirer le sobre aménagement et l'on songe au plaisir qu'éprouveront maîtres et élèves à étudier en commun dans ces beaux locaux, inondés d'air et de lumière.

France. — A l'occasion du 3^{me} Congrès international d'hygiène scolaire, qui doit se tenir à Paris du 2 au 7 août 1910,

il sera organisé une exposition internationale d'hygiène scolaire. Durée de l'exposition : du 2 au 26 août. Pour loger l'exposition, le gouvernement donne les salles du Palais des beaux-arts aux Champs-Elysées. Le programme et conditions d'admission peuvent être réclamés auprès de l'Office central suisse pour les expositions, à Zurich.

— Le *Journal officiel* a publié le rapport du ministre Doumergue sur les opérations faites jusqu'au 31 décembre dernier en ce qui concerne les établissements d'enseignement primaire. Nous y apprenons qu'on a dépensé, en 1909, dix millions pour construction, agrandissement ou appropriation des maisons d'école. Du 1^{er} janvier 1894 au 31 décembre 1909, il a été dépensé 314,777,976 fr.; avec cette somme, on a construit 7,527 écoles, comprenant 15,249 classes et pouvant recevoir environ 630,000 enfants. On a de plus approprié ou agrandi 6,093 écoles comprenant 14,632 classes. La subvention de l'Etat s'élève à 111 millions 430,530 fr.; le reste a été supporté par les départements et les communes. Voilà pour les écoles primaires. Nous avons encore les écoles normales pour lesquelles les subventions allouées se sont élevées à 2,183,415 fr. Pendant l'année 1909, la dépense prévue pour la construction d'office des maisons d'école s'est élevée à 280,529 fr. et la part contributive de l'Etat a été de 130,110 fr. Ajoutez que l'Etat s'est emparé de tous les immeubles scolaires publics tenus auparavant par des congréganistes, et vous pourrez dresser un bilan approximatif de ce que coûte la laïcisation à l'épargne française.

— Les seize Universités françaises comptent, au total, 40,131 étudiants et étudiantes, dont près de la moitié pour Paris : 17,512. Après l'Université de Paris, trois universités comptent seules plus de 2,000 étudiants : Lyon, 2,922; Toulouse, 2,828; Bordeaux, 2,552; huit, plus de 1,000 étudiants : Montpellier, 1,965; Nancy, 1,899; Lille, 1,675; Rennes, 1,602; Alger, 1,442; Aix-Marseille, 1,236; Grenoble, 1,156; Poitiers, 1,111. Les universités les moins nombreuses sont celles de Dijon, 992 étudiants; Caen, 722; Clermont, 275, et enfin Besançon avec ses 242 étudiants. Pour Paris, la remarque la plus frappante — avec l'affluence toujours croissante des étudiants en droit (7,688 sur un total de 17,512) — c'est le petit nombre des étudiants en sciences, 1845, comparé à celui des étudiants en lettres, 3,115. En janvier dernier, sur 40,131 étudiants, il y avait 3,830 étudiantes.

Prusse. — Le ministre prussien de l'instruction publique vient de publier un rescrit sur l'emploi des peines corporelles dans les écoles primaires. En voici les dispositions principales :

« 1. Le droit d'infiger des peines corporelles ne peut être refusé au maître. 2. Le maître doit tenir à honneur de les employer le plus rarement possible. 3. L'abus des peines corporelles dénote une culture pédagogique insuffisante. 4. La peine corporelle n'est pas un moyen propre à aider l'élève à apprendre. 5. Elle ne doit jamais être appliquée sans qu'on ait au préalable tenté des moyens psychologiques et usé de l'influence de la famille. 6. Elle ne doit pas nuire à la santé, ni froisser l'honneur et la pudeur de l'enfant. 7. Les excès dans l'application des peines corporelles, commis sous l'empire de la colère, conduisent parfois les maîtres devant les tribunaux. 8. La meilleure méthode pour n'être pas amené trop souvent à user des peines corporelles est une préparation conscientieuse, un enseignement intéressant et une sévère possession de soi-même. »

Chants mis à l'étude pour l'année scolaire 1910-1911.

(*Recueil de chants pour l'Ecole et la Famille, 4^{me} édition.*)

N° 53 : Le cor des Alpes. — N° 58 : Le Grütli. — N° 81 : Dans la forêt (facultatif). — N° 83 : Bon retour. — N° 100 : O mon beau pays. — Ce numéro peut être remplacé par le N° 56 : Mon Helvétie.

Pour les jeunes élèves. — N° 3 : Mon village. — N° 36 : Les oiseaux du printemps. — *N.-B.* Les chants susindiqués serviront aux *Exercices de solfège*.

POUR LA COMMISSION : **A. P.**

AVIS

Le corps enseignant est avisé qu'il trouvera au dépôt du matériel scolaire le cahier pour écriture méthodique droite, cahier adopté par les écoles de la ville de Fribourg. Prix : 8 fr. 80 le cent.

